



Conseil de la Communauté Séance du 19 juillet 2023

Envoyé en préfecture le 20/07/2023

Reçu en préfecture le 20/07/2023

Publié le 20/07/2023

ID : 037-200043065-20230719-2023_07_07-DE



Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 13 juillet 2023

Date d'affichage :

Le 13 juillet 2023

Nombre de conseillers

Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le dix-neuf juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures à la salle des Fêtes de Limeray, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs :

Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Yves AGUITON, Madame Karine ROUMANEIX à Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Johnny VERCOULLIE à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Marc LEONARD à Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP à Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Hervé LENGLET à Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Christine FAUQUET à Madame Blandine BENOIST,

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre MORIN

Délibération n°2023 - 07 - 07

Administration générale

Fixation du nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu les articles L.5211-2 et L.5211-10 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2019 portant détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Vu la délibération 2023-07-03 relative à la fixation du nombre de vice-présidents pour la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

Vu la délibération 2023-07-04 relative à la fixation du nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire

Considérant que le nombre de conseillers communautaires pour la Communauté de communes du Val d'Amboise a été fixé à 33 membres.

Considérant que le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé de la Présidente ou du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Considérant qu'en l'absence de précision législative ou réglementaire, le nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire n'est pas limité.

Lors du Conseil communautaire du 05 juillet 2023, la délibération votée a fixé le nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire à 6 membres.

Il apparaît opportun de modifier ce chiffre et de fixer à 7 le nombre de membres supplémentaires du Bureau communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De fixer** le nombre de membres supplémentaires pour le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amboise à 7 (sept), en sus du Président et des 9 vice-présidents.

Le Président,

Yves AGUTTON

